

Semaine de relâche 2025 à Trivent 1 - 3 au 7 mars 2025

Date limite d'inscription ET d'annulation: 10 janvier 2025 à midi

LIEN POUR INSCRIPTION : <https://forms.office.com/r/MmqikXkgKX>

Bonjour ! il est déjà temps de penser à la semaine de relâche 2025 !

Cette semaine est composée de 3 sorties ainsi que de 2 journées avec activités vécues au service de garde. Nous devons avoir un minimum de 15 enfants par jour pour offrir un service ce jour-là; Il vous en coûtera donc 19 \$ par jour par enfant plus les frais d'activité liés à cette journée. Le tarif payé est le coût réel de l'activité. Les prix sont sujets à changement dépendamment du nombre d'inscription reçues. Vous pouvez inscrire votre enfant à une ou plusieurs journées, selon votre guise.

Lundi 3 mars - ''Sortie à l'école de cirque !'' (43.28 \$)

(frais d'activité: 16 \$ + transport: 8.28 \$ + frais de garde: 19 \$)

Départ du service de garde : 12h15 et retour au service de garde: vers 16h45 (des activités sont prévues en matinée)

Viens découvrir plusieurs disciplines telles que le trampoline, la jonglerie, le monocycle, le fil de fer, les disciplines aériennes (trapèze, tissu, etc.), et bien d'autres encore!

Mardi 4 mars - ''Laser Force Mobile !'' (42.90 \$)

(frais d'activité: 23.90 \$ + frais de garde: 19 \$)

*activité se vivant au service de garde

Viens t'amuser au travers divers obstacles et cachettes pour vivre une expérience de jeu des plus immersive et excitante !

Mercredi 5 mars - ''Journée réconfortante !'' (42 \$)

(frais d'activité: 23 \$ + frais de garde: 19 \$)

*activité se vivant au service de garde

Mets ton pyjama et apportes ta doudou ! En matinée nous fabriquons un magnifique toutou et en après-midi nous regardons un film !

Jeudi 6 mars - ''Sortie à l'Érablière du Lac-Beauport !'' (47.28 \$)

(frais d'activité: 20 \$ + transport: 8.28 \$ + frais de garde: 19 \$)

Départ du service de garde: 9h30 et retour au service de garde vers 15h

Au menu pour cette journée: visite guidée du Musée de l'Érable, visite du Musée des animaux du Québec, visite d'une mini-ferme ainsi que la possibilité de t'amuser dans notre parc d'amusement ! Le repas tant qu'à te propose les plats traditionnels de cabane à sucre et ils sont servis à volonté. Le tout se terminera par la dégustation de tire d'érable ! Le repas est animé par un coureur des bois. De plus, il te sera possible de danser la traditionnelle danse du sirop d'érable!

Vendredi 7 mars - 'Journée Fluo !' (40.28 \$)

(frais d'activité: 13 \$ + transport: 8.28 \$ + frais de garde: 19 \$)

*Sortie en avant-midi et activités au service de garde en après-midi

Départ du service de garde: 9h30 et retour au service de garde vers 11h45

Relève le défi de faire un parcours de mini-putt dans une ambiance fluorescente ! En après-midi plein d'activités 'fluo' t'attendent ! Tu auras aussi la chance de personnaliser un T-shirt que tu rapporteras à la maison !

Pour annuler votre inscription AVANT la date limite, vous devez le faire à partir de votre "formulaire rempli" de votre "Drive" ou nous envoyer un courriel à : haltescolaire@cssps.gouv.qc.ca

* Dépassé la date limite d'annulation, les frais de garde ainsi que les frais d'activités seront facturés et ce, même si l'enfant était absent lors de cette journée.

* La Halte Scolaire, à la semaine de relâche, est ouverte de 6 h 45 à 18 h .

* Arrivées et départs par la porte 1 (porte du secrétariat)

* Le service 'Hop-Hop' ne sera pas en fonction durant toute la semaine de relâche donc prévoir une pièce d'identité car ce n'est pas le même personnel qu'à l'habitude.

* Lors de ces journées, votre enfant doit toujours avoir un dîner froid, 2 collations et sa gourde d'eau. (sauf pour le 6 mars où seulement 2 collations sont requises car le dîner est offert)

* Votre enfant doit être vêtu en fonction de la température puisque nous irons jouer dehors. Des vêtements de rechange sont aussi suggérés.

* Les frais de garde sont en fonction du tarif gouvernemental en vigueur, soit 19 \$ par jour et vous seront facturés, ainsi que les frais d'activités, sur l'état de compte mensuel, soit celui du mois de mars.